RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL DU COLLÈGE ST-JOSEPH LASALLE DE QUESTEMBERT

1. Le fonctionnement

a. Les élèves sont regroupés au sein de plusieurs classes dont l'emploi du temps est aménagé pour avoir 2 séances par semaine.

b. La section est ouverte à tous les élèves, garçons comme filles. Ils doivent être licenciés en club ainsi qu'à l'association sportive du collège. Ils devront participer à toutes les compétitions pour lesquelles ils seront convoqués.

c. Les élèves qui s'inscrivent en section doivent passer une visite médicale chez leur médecin qui les déclare apte à la pratique du football (licence).

d. Les élèves qui s'engagent dans la section ne peuvent pas arrêter en cours d'année. Seul le chef d'établissement en collaboration avec le responsable de la section, peut entériner un arrêt ou une exclusion de la section.

2. Les entrainements

a. La section sportive est un temps scolaire figurant sur l'emploi du temps des élèves. L'entrainement est donc obligatoire. Tous retards et absences devront être justifiés par les parents comme pour tout autre cours.

b. Le déplacement du collège du collège vers le terrain d'entrainement se fait exclusivement avec accompagnement de l'encadrant.

c. Les entrainements sont placés sous la direction du responsable de la section

d. Les élèves se doivent de respecter les horaires, le matériel, les lieux, leurs camarades et éducateurs. Tout manquement sera sanctionnés.

e. La tenue doit être conforme à la pratique du football : chaussures crampons moulés ou de salle, protège tibias, short, chaussettes, maillot, kway, …

Pour les élèves

- Respecter les règles de vie propre au collège St Joseph LaSalle
- Observer un comportement et une tenue générale en accord avec l'esprit et les principes qui régissent la section sportive, pendant les entrainement, les cours au collège ou les compétitions.
- Donner une image positive de la section sur le terrain, au collège et en dehors.
- Développer une attitude de respect, d'entraider et d'initiative vis à vis de ses camarades, éducateurs ou de tout autre intervenant.
- Donner le meilleur de soi-même à l'entrainement comme en compétition
- Sanction sur le carnet de correspondance
  - **Consigne** : suspension ponctuelle de 15 jours de la section
  - **Commission Educative** : suspension de 15 jours et étude de la poursuite ou non de la section
  - **Conseil de discipline** : exclusion définitive de la section

Pour les familles

- Informer le responsable des difficultés rencontrées par son enfant (santé, scolaire, absence, …)
- Veiller à l'équilibre de l'élève afin de lui permettre une récupération optimale (sommeil, nutrition, hydratation)
- Oeuvrer dans le respect des règles de fonctionnement de la section sportive scolaire football.

Pour le responsable

- Mettre en oeuvre l'ensemble des moyens dont il dispose pour que chaque élève puisse atteindre son meilleur niveau en football.
- Avec l'appui des équipes pédagogiques et éducatives, mettre en oeuvre l'ensemble des moyens pédagogiques dont il dispose pour favoriser l'adaptation et la réussite scolaire.

En cas de manquement aux règles ci-dessus (comportement inadapté au sein de l'établissement ou en déplacement sportif, absence répétées et injustifiées aux entrainements et/ou compétitions) et après avoir été entendu par le responsable et le chef d'établissement, l'élève pourrait se voir exclu temporairement ou définitivement de la section.

SIGNATAIRES

L'élève	*Les parents*	*L'encadrant section football*	*Le chef d'établissement*